

ADMINISTRATION

Numéro : 10.45

Page 1 de 6

POLITIQUE DE GESTION DES
RISQUES

Adoption

Date :
2005-05-16

Délibération :
CU-500-2

Modifications

Date :
2015-01-20

Délibération :
E-0095-4.1

Article(s) :

PRÉAMBULE

L'application systématique d'un cadre de gestion intégrée des risques s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de la gouvernance et de la gestion à l'Université de Montréal (UdeM).

Ainsi, dans une structure administrative reposant sur la décentralisation et l'imputabilité des gestionnaires, la présente Politique facilite la mise en œuvre d'une gestion intégrée des risques où les activités et projets à risque sont identifiés, analysés, évalués et traités de façon optimale.

1. OBJECTIFS

La présente Politique a pour but de favoriser l'intégration de la gestion des risques à l'ensemble des activités et des projets de l'Université.

La gestion intégrée des risques :

- 1) permet d'orienter la planification stratégique et budgétaire dans les facultés et les services;
- 2) facilite le choix des priorités et la détermination des enjeux en regard de la mission de l'Université et de ses unités;
- 3) favorise l'utilisation optimale des ressources dans une perspective de rationalisation des activités et ce, à la lumière de la pertinence de ces dernières;
- 4) accroît le degré de responsabilisation des gestionnaires, tant académiques qu'administratifs, dans la poursuite de la mission de l'Université.

2. DÉFINITIONS

2.1 Risque

Le risque se définit comme un événement, une action ou une circonstance inhérents à une activité, une fonction ou à un projet et susceptibles d'avoir un impact sur la réalisation de la mission et des objectifs de l'Université. Les impacts peuvent être négatifs (menaces) ou positifs (opportunités) sur l'un ou l'autre des actifs de l'Université (réputation, image, personnel, biens matériels et physiques, actifs financiers, propriété intellectuelle, etc.).

ADMINISTRATION

Numéro : 10.45

Page 2 de 6

POLITIQUE DE GESTION DES
RISQUES

Adoption

Date :
2005-05-16

Délibération :
CU-500-2

Modifications

Date :
2015-01-20

Délibération :
E-0095-4.1

Article(s) :

Le risque est constitué de quatre éléments fondamentaux :

- 1) la probabilité qu'un événement, une action ou qu'une inaction se concrétise réellement;
- 2) la conséquence positive ou négative reliée à l'occurrence de cet événement, action, ou circonstance potentielle ou de cette inaction;
- 3) la vélocité, c'est-à-dire le temps requis pour que les conséquences se matérialisent advenant l'occurrence d'un risque;
- 4) l'incertitude et la perception quant aux éléments ci-dessus.

2.2 Gestion intégrée des risques

La gestion intégrée des risques (GIR) est un processus mis en œuvre au sein d'une organisation de façon à identifier, analyser, évaluer et gérer la probabilité d'occurrence et l'impact de certains événements sur l'organisation.

La GIR se déploie dans un cadre de gestion des risques; celui de l'UdeM est publié et disponible auprès du vice-rectorat responsable. Il est sujet à changement et peut faire l'objet d'une mise à jour, de temps à autre.

2.3 Propriétaire du risque

Aussi appelé gestionnaire de risque, le propriétaire du risque est la personne responsable de l'activité ou du projet pour lesquels elle doit veiller à ce que le risque ne dépasse pas les seuils de tolérance acceptables établies. Cette personne est imputable des mesures mises en œuvre pour traiter les risques affectant les activités et les projets dont elle est responsable.

3. CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique s'applique à toutes les unités de l'Université, tant académiques qu'administratives, et pour l'ensemble des activités et des projets de l'Université.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.45

Page 3 de 6

POLITIQUE DE GESTION DES
RISQUES

Adoption

Date :
2005-05-16

Délibération :
CU-500-2

Modifications

Date :
2015-01-20

Délibération :
E-0095-4.1

Article(s) :

Tous les employés de l'Université ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la GIR, en demeurant vigilant face à tout risque, positif ou négatif, présent ou éventuel.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'atteinte des objectifs institutionnels en matière de GIR repose sur l'engagement des acteurs concernés à assumer adéquatement leur rôle et leurs responsabilités dans cette démarche. La structure de gouvernance¹ en annexe identifie les principaux acteurs.

La présente Politique et son application relèvent du vice-rectorat à qui ce rôle et cette responsabilité sont confiés par le recteur.

4.1 Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université doit s'assurer que l'établissement s'est doté des règles, des normes et des mécanismes nécessaires afin que les risques soient assurés, minimisés ou éliminés, selon les cas. Il détermine le seuil de tolérance acceptable pour les risques les plus critiques à la réalisation de la mission de l'Université.

4.2 Comité de vérification

Le Conseil de l'Université a délégué au Comité de vérification la responsabilité de la surveillance de l'application de la Politique. À cette fin, le Comité veille à la mise en œuvre des mécanismes assurant le respect de la Politique et informe le Conseil de l'état de la situation concernant la gestion des risques à l'Université.

4.3 Direction générale de l'Université

La Direction générale de l'Université agit comme Comité de gestion des risques : elle informe le Conseil des risques les plus critiques à la réalisation de la mission de l'Université et lui recommande une stratégie de gestion comportant des seuils de tolérance aux risques acceptables pour l'établissement.

¹ Annexe 1 : *Gestion des risques - Structure de gouvernance*

ADMINISTRATION

Numéro : 10.45

Page 4 de 6

POLITIQUE DE GESTION DES
RISQUES

Adoption

Date :
2005-05-16

Délibération :
CU-500-2

Modifications

Date :
2015-01-20

Délibération :
E-0095-4.1

Article(s) :

De plus, la Direction générale soutient le processus de GIR dans les unités de l'établissement.

4.4 Responsable de la gestion des risques

Officier désigné par le recteur, le Responsable de la gestion des risques est en charge de l'élaboration et du maintien d'un cadre efficace de gestion des risques. Il assiste la Direction générale de l'Université dans l'établissement du cadre de gestion des risques, des seuils de tolérance acceptables et de la communication des objectifs de gestion des risques.

4.5 Unité de gestion des risques

Relevant du Responsable de la gestion des risques, l'Unité de gestion des risques joue un rôle de sensibilisation, de formation et de conseil auprès des gestionnaires et des propriétaires de risques dans l'application du cadre de gestion des risques. Cette unité a notamment pour rôle de :

- 1) développer des outils de gestion et un cadre d'analyse des risques, et initier les gestionnaires et les propriétaires de risques à leur utilisation;
- 2) assister les gestionnaires et les propriétaires de risques dans l'identification, l'analyse, l'évaluation et le traitement des risques;
- 3) mettre en œuvre un processus de communication des risques par les gestionnaires et les propriétaires de risques;
- 4) effectuer un recensement des risques les plus préoccupants pour l'établissement, avec l'appui de la Direction de la planification et de groupes d'experts en risques.

4.6 Bureau de la vérification interne

Le Bureau de la vérification interne assiste le Comité de vérification et la Direction générale en jouant un rôle de surveillance, d'examen, d'évaluation et de recommandation en vue d'une amélioration continue du contrôle interne et des activités de gestion des risques.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.45

Page 5 de 6

POLITIQUE DE GESTION DES
RISQUES

Adoption

Date :
2005-05-16

Délibération :
CU-500-2

Modifications

Date :
2015-01-20

Délibération :
E-0095-4.1

Article(s) :

4.7 Unités académiques et administratives

Les unités académiques et administratives sont tenues de mettre en œuvre la présente Politique et d'appliquer le cadre de gestion des risques. À cette fin, les gestionnaires intègrent les outils de gestion et le cadre d'analyse des risques à leurs pratiques, ainsi que le processus de communication de ceux-ci à l'Unité de gestion des risques.

Les gestionnaires des unités académiques et administratives sont imputables des mesures mises en œuvre pour traiter les risques affectant les activités et les projets dont ils sont responsables.

4.8 Personnel de l'Université

Les membres du personnel communiquent sans délai à leur supérieur immédiat tout risque susceptible d'avoir un impact sur les activités, les projets, l'atteinte des objectifs et l'accomplissement de la mission de l'Université et de ses unités.

Gestion des risques - Structure de gouvernance

Acronymes (par ordre alphabétique)

- BVI: Bureau de vérification interne
- CDGR: Comité de gestion des risques
- CDV: Comité de vérification
- GER: Groupes d'experts en risques
- RGR: Responsable de gestion des risques
- UGR: Unité de gestion des risques

Conseil
de l'UdeM

Comité de vérification (CDV)

Direction Générale
(rôle de CDGR)

RGR

Propriétaire
du risque
(responsable de
l'activité)

Direction
de la
planification

Groupes d'experts
en risques
(GER)

UGR

BVI